Accusé de réception en préfecture 059-200093201-20240112-06\_C\_2023-DE Date de télétransmission : 15/01/2024 Date de réception préfecture : 15/01/2024

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège:
Métropole Européenne de Lille
2 boulevard des Cités Unies CS 70043
59040 LILLE cedex

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 29 novembre 2023

Délibération n°06-2023

Objet : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2023

Le mercredi vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois à dix heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle Atrium 6-7 sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

### Étaient présents :

Titulaires: Stéphane Baly, Michel Borrewater, Alain Bos, Bernard Debeer, Stanislas Dendievel, Thérèse Deprez-Lefebvre, Michel Dupont, Luc Foutry, Patrick Geenens, Christophe Gras, Louis Marcy, Isabelle Mariage-Desreux, Jean-Gabriel Masson, Sylvie Mazzolini, Maryse Moreaux, Ludovic Rohart, José Roucou, Francis Vercamer.

Suppléants : Gérard Mayor, Jean-Philippe Andries, Didier Manier.

Secrétaire de séance : Christophe Gras

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical : 22 novembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 40

#### SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

#### Rapport de Monsieur le Président

Par délibération n°13-2022 en date du 30 novembre 2022, le Syndicat mixte a approuvé la convention relative au programme de travail pour l'année 2023 entre le Syndicat mixte et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, et fixé le montant de la subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme à hauteur de 935.000,00 € (neuf cent trente-cinq mille euros).

Conformément à la convention, l'Agence de développement et d'urbanisme a adressé son rapport annuel joint à la présente délibération.

Celui-ci retrace, en les détaillant, les actions menées pour l'accomplissement des missions et des travaux qui lui ont été confiés.

Considérant que le programme de travail a été correctement accompli, il a été proposé :

- de prendre acte de la présentation du rapport de l'Agence de développement et d'urbanisme;
- d'autoriser le versement du solde de 280.500 € (deux cent quatre-vingt mille cinq cents euros).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour rendu exécutoire.

Francis VERCAMER
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole